Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le 05/05/2022
ID : 036-283600120-20220505-BU_20220505_003-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

BUREAU

Séance du 5 mai 2022

Délibération BU_20220505_003

Groupement de commandes pour l'achat d'habillements, d'équipements de protection individuelle et d'accessoires entre les SDIS de la région Centre-Val de Loire et de la Nièvre : approbation des marchés publics.

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

L E B U R E A U

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu les groupements de commandes constitués entre les SDIS de la région Centre-Val de Loire et de la Nièvre ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes en date du 30 mars 2022 ;

D E C I D E :

Article 1er. Les marchés à passer avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes en date du 30 mars 2022, tels que figurant dans l'annexe ci-jointe, sont approuvés et Monsieur le président du SDIS 41, coordonnateur, est autorisé à les signer.

Article 2. La procédure relative au lot n°5 est déclarée infructueuse. Le SDIS 45, coordonnateur de la seconde phase de consultation relative à l'habillement, est autorisé à relancer la consultation pour attribuer ce lot.

Marc FLEURET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.